



*ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES
ACADEMIQUES - SECTION DU RHÔNE ET DE LA
METROPOLE DE LYON*

Annexe au règlement 2025-2026 du concours « Plaisir d'écrire »

(voir aussi le site www.amopa69.fr – actions pour la jeunesse)

Nous vous invitons à lire attentivement ces consignes qui, **seules font référence**, et peuvent différer légèrement des consignes des documents nationaux.

Rappel de la mission de la Section du Rhône et de la Métropole de Lyon :

Diffusion et collecte des copies et travaux ;

Constitution du jury départemental, examen des textes soumis par le chef d'établissement et élaboration du palmarès départemental ;

Sélection de quelques travaux pour envoi au jury national ;

Organisation de la remise des prix au niveau départemental.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

➤ **Pour l'œuvre d'art au fil des mots :**

- **Classes de collèges** : cette épreuve invite à entrer dans l'œuvre et à exprimer dans un récit ce qui se donne à voir au premier regard, ses impressions, ses émotions. Les élèves donneront libre cours à leur imagination et au pouvoir des mots, à partir d'un tableau ou d'une œuvre d'art de leur choix. Ils joindront à leur texte les références et le scan de l'œuvre d'art.

- **Classes de lycées et post-baccalauréat** : cette épreuve invite, à la manière de Denis Diderot dans ses salons, à composer une *ekphasis*. Cela revient en le décrivant, un tableau de votre choix, de manière vivante, y compris en s'y incluant.

➤ **Pour le concours de la jeune poésie**, le **sujet est libre** mais le poème doit être **composé en classe** et présenté sur **une seule page**.

➤ **Pour le concours de la jeune nouvelle**, **sujet libre**, **texte dactylographié**, tous les registres sont acceptés (fantastique, réaliste, historique, épistolaire ...). La version « Word » (sans pdf) doit être fournie par voie télématique à la responsable du concours.

- Pour les classes de collèges, nouvelle de **4 pages au maximum** ;

- Pour les classes de lycées et post-baccalauréat, nouvelle de **6 pages au maximum**.

Consignes concernant la transmission des copies

Chaque copie doit comporter en haut et à gauche le **nom et le prénom de l'élève en caractères d'imprimerie très lisibles en différenciant nettement le NOM et le Prénom**. Le professeur transmettra **trois copies au maximum par classe** et **une seule copie par élève**. Au cas où le professeur aurait plusieurs classes de même niveau, il transmettra au maximum **six copies par niveau de classe**.

Les élèves sont invités à garder une photocopie pour leur usage personnel ou un problème de transmission.

Nous proposons à chaque professeur un bordereau d'envoi comportant certaines précisions utiles au jury et nous leur serions reconnaissants de **bien vouloir l'utiliser**.

Date limite impérative d'envoi à la responsable (**et uniquement à elle**) du concours par l'intermédiaire du chef d'établissement :

8 février 2026

Annie MAMECIER-DEMOUNEM

16 chemin de Crécy

69370 SAINT DIDIER AU MONT d'OR

annie.mamecier.demounem@gmail.com

06 83 11 15 21